



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 de la Ville de Dollard-des-Ormeaux

AVIS est donné de ce qui suit :

À sa séance qui se tiendra le 9 octobre à 19 h 30 dans la salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, le Conseil entérinera une demande de dérogations mineures au règlement de zonage 82-704 aux fins de rendre l'immeuble suivant conforme aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

Immeuble affecté

Bâtiment au 148, rue Westpark
No de cadastre: 1 763 987
No de dossier: DM-131

Nature des dérogations

Permettre un retrait arrière de 1,14 m (\pm 3 pi 9 po) au lieu du retrait arrière minimal de 1,52 m (5 pi) entre la piscine creusée et la ligne de terrain et ce, pour la durée de vie utile de la piscine creusée; et

Permettre un empiètement de 1,58 m (\pm 5 pi 2 po) du palier et des escaliers dans le retrait latéral minimal de 2,43 m (8 pi) alors qu'aucun empiètement n'est autorisé.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 19 septembre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière